



2^{ème} CONCOURS

**POUR UN
SPORT
RESPECT
EN SEINE-MARITIME**

EDITION 2018



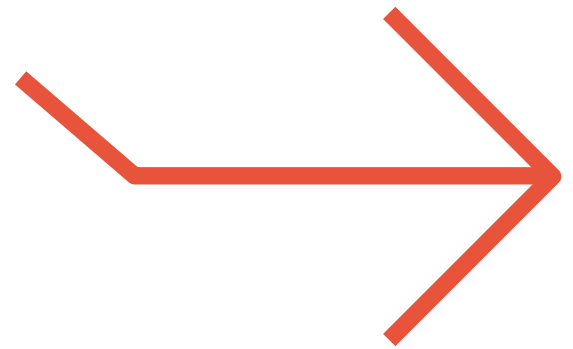
**CONCOURS
POUR UN
SPORT
RESPECT
EN SEINE-MARITIME**

La Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime et le Département de la Seine-Maritime, renforcent leur position et proposent la mise en œuvre d'un concours départemental intitulé « Pour un Sport Respect en Seine-Maritime ».

5 thématiques sur lesquelles le mouvement sportif peut se positionner :

- FEMME ET SPORT – MIXITÉ FEMME/HOMME**
- ÉTHIQUE ET VALEURS DANS LE SPORT**
- PRÉVENTION DES VIOLENCES DANS LE SPORT**
- SPORT ET INCLUSION SOCIALE**
- SPORT ET HANDICAP, LES BONNES PRATIQUES D'ACCESSIBILITÉ SUR LE TERRITOIRE**

Un montant total de 20 000€ sera réparti en faveur des associations récompensées par le jury départemental 76.



**SPORT
ET FEMME – MIXITÉ FEMME/HOMME**

Promouvoir la place et le rôle des femmes dans les pratiques physiques et sportives et leur accès aux responsabilités, en particulier dans les Quartiers prioritaires de la ville et en milieu rural.

Il récompensera l'initiative des associations sportives pour le développement d'actions pérennes réalisées en faveur du public féminin.

Les projets proposés pourront porter sur la mise en œuvre d'actions :

- ☐ Favorisant la prise de responsabilités et/ ou la pratique sportive
- ☐ Favorisant l'intégration de public féminin rencontrant des difficultés quelles qu'elles soient en leur facilitant l'accès
- ☐ Permettant la transformation d'une offre sportive pour corriger des inégalités d'accès à la pratique féminine
- ☐ Permettant de développer la qualité de la pratique féminine





SPORT ET HANDICAP

Valoriser les actions mises en place par les associations sportives de Seine-Maritime, pour la(les) personne(s) en situation de handicap.

Permettre l'initiative des associations sportives pour le développement d'actions pérennes réalisées en faveur des personnes en situation de handicap. C'est l'occasion aussi, d'accompagner la personne en situation de handicap licenciée.

Les projets proposés pourront porter sur la mise en œuvre d'actions :

- Permettant l'intégration de la personne en situation de handicap physique ou moteur au sein de l'association,
- Permettant l'inclusion de la personne individuelle, en situation de handicap psychique ou mental, pour lui permettre d'accéder aux bienfaits du sport,
- Permettant l'achat d'appareillage spécifique pour permettre à la personne licenciée, sans matériel, d'accéder à la pratique, pour l'achat d'un appareillage spécifique à sa pratique sportive.

ÉTHIQUE ET VALEURS DANS LE SPORT

Valoriser les actions exemplaires mises en place par les associations sportives de la Seine-Maritime, pour valoriser la charte de l'éthique et des valeurs dans le sport, et tous les axes déclinés par cette même charte.

Toutes les initiatives permettant à la jeunesse d'intégrer les vertus du sport seront éligibles

SPORT ET PRÉVENTION DES VIOLENCES

La prévention des comportements violents nécessite d'être vigilant et de percevoir les signaux d'alerte afin de réagir.

Par comportement violent, on entend notamment: **les incivilités, les violences sexuelles, le harcèlement, le racisme et l'antisémitisme, la radicalisation.**

Il s'agit d'une des fonctions éducatives à laquelle l'éducateur.trice sportif.ve doit veiller dans l'ensemble de ses activités pour assurer l'intégrité physique et morale des publics dont il a la responsabilité.

Les initiatives et actions visant à prévenir, agir, et lutter contre toutes les formes de violence dans le sport seront éligibles à ce concours.



SPORT ET INCLUSION SOCIALE

Ce concours a pour but de promouvoir les initiatives visant à permettre l'accès à la pratique, dans un **objectif de socialisation des personnes, hommes ou femmes**. Il récompensera les initiatives exemplaires des associations sportives pour le développement d'**actions pérennes et régulières, réalisées en faveur du public en grande pauvreté sociale.**

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale se structure autour de trois grands axes:

- ▣ Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- ▣ Venir en aide et accompagner vers l'insertion,
- ▣ Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteur(rice)s.

RÈGLEMENT DU CONCOURS POUR UN SPORT RESPECT EN SEINE-MARITIME

ARTICLE 1

Le concours est ouvert aux clubs affiliés de la Seine-Maritime et dont l'action a été organisée dans ce département.

ARTICLE 2

Le jury départemental est composé de représentant.e.s du mouvement sportif, de la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale 76, du Département 76, et d'expert.e.s désigné.e.s.

ARTICLE 3

L'action doit avoir débuté l'année précédant la date de candidature. Elle peut être une initiative personnelle ou collective.

ARTICLE 4

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel. La participation au concours implique la connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 5

Les dossiers sont à renvoyer avant vendredi 29 juin 2018.

ARTICLE 6

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

ARTICLE 7

En participant au concours le club s'engage, s'il est retenu :

- > à être présent le jour fixé pour la remise des prix le 16 novembre 2018 dans le cadre de la Journée mondiale de la Tolérance.
- > à accepter toute communication autour de son image et du projet récompensé (article, photo lauréat.e.s, coordonnées...).

ARTICLE 8

Le club s'engage à :

- > assurer une information lors de parution sur les médias, sur le prix qui leur a été alloué et sur la stratégie des organisateur.trice.s pour promouvoir l'action pendant l'année qui suit.
- > retourner aux organisateurs, le bilan et l'évaluation des retombées du concours.
- > afficher sur leur lieu de pratique l'attestation qui sera délivrée le jour de la cérémonie.

Pour tout renseignement sur le concours :

Direction Départementale Déléguée 76
"Concours Pour un sport RESPECT en Seine-Maritime"
27 rue du 74^e RI – 76100 ROUEN – Tél. 02 76 27 71 30

Contacts des référent.e.s :

DDDCS 76 : Chantal NALLET au 02 76 27 71 39 – chantal.nallet@seine-maritime.gouv.fr

Département 76 : Eric POURRIAS – Direction Jeunesse et Sport – 02 35 52 64 20 – sport76@seinemaritime.fr



FOIRE AUX QUESTIONS

CONCOURS POUR UN SPORT RESPECT EN SEINE-MARITIME

- J'ai été lauréat en 2017, puis-je candidater en 2018 ? Oui, il est possible de candidater mais pas dans la thématique pour laquelle vous aviez été récompensé.
- Peut-on répondre à plusieurs thématiques ? Oui, à condition de déposer un dossier spécifique par thématique. Attention : un seul projet pourra être récompensé.
- Peut-on joindre un dossier complémentaire pour expliquer la démarche mise en place ? Oui. En effet, il est essentiel d'être précis et d'apporter suffisamment de renseignements pour permettre au jury d'analyser au mieux le projet mis en place. Attention: ce dossier complémentaire ne remplace pas le dossier de candidature qui, lui, est obligatoire.
- L'action doit-elle être déjà réalisée ou peut-on être sur un projet à venir ? L'action doit obligatoirement être déjà commencée pour permettre d'évaluer sa qualité et sa pertinence. Une saison sportive au minimum.
- Peut-on joindre des articles de presse ? Oui, tout élément démontrant la qualité du projet peut être joint.
- Peut-on remplir sur informatique ? Oui, il s'agit d'un PDF à compléter donc vous pouvez remplir directement, après l'avoir enregistré sur votre PC.
- Doit-on mettre des chiffres ? des indicateurs ? Oui c'est essentiel pour nous permettre de mesurer la pertinence et l'impact de votre projet.
- Dois-je attendre la date butoir pour envoyer mon dossier ? Non, une réponse anticipée peut nous permettre de vous demander des informations complémentaires à même de mieux apprécier la qualité du projet.